

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 22 JUIN 2022 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

**22/052/VET**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Engagement municipal pour lutter contre l'obésité et en priorité l'obésité infantile - Approbation des axes stratégiques de lutte contre l'obésité.**

22-38437-DSSI

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Selon de nombreux sondages et baromètres établis ces deux dernières années, la santé est devenue une des premières préoccupations des français. L'épidémie de Covid a considérablement modifié l'ordre des priorités en aggravant les répercussions sociales et de par ce fait, les inégalités sociales de santé.

Depuis 2020, la Ville de Marseille s'est engagée dans une véritable politique de santé publique construite autour d'axes majeurs :

- réduire les inégalités sociales et territoriales en santé,
- améliorer la prévention et l'accès aux soins,
- agir auprès des populations fragiles ou vulnérables,
- agir pour la santé des femmes,
- favoriser l'activité physique pour tous et adaptée,
- promouvoir la santé-environnement.

La Ville de Marseille est également impliquée dans diverses instances au plan local et national dans lesquelles elle porte des sujets majeurs tel que la lutte contre l'obésité infantile, marqueur majeur des inégalités sociales de santé en France et à Marseille.

Toutes les études internationales mettent en évidence que l'obésité est un véritable terreau des maladies chroniques graves voire handicapantes. Le surpoids et l'obésité sont des facteurs de risque des maladies cardio-vasculaires, de l'hypertension, du diabète de type II et de la survenue de cancers. En France, la prévalence de l'obésité a doublé en l'espace de 25 ans pour atteindre 17% de la population en 2020. C'est, cumulé avec la prévalence de surpoids, 47% de français qui sont actuellement concernés par un problème de surpoids ou d'obésité (respectivement 30% et 17%).

La proportion de personnes touchées augmente et cette progression est plus rapide chez les plus jeunes et chez la population féminine : 9,2% de prévalence chez les 18-24 ans, 17,4% chez les femmes.

L'obésité est également marquée par un fort gradient social. L'obésité infantile touche 18% des enfants de 2 à 7 ans et 6% des 8-17 ans ; 75% des enfants en surpoids ou en obésité sont issus de catégories populaires. En 2020, dès l'âge de 6 ans, les enfants d'ouvriers sont 4 fois plus touchés par l'obésité que les enfants de cadres. Chez les enfants de 2 à 7 ans touchés par l'obésité, 17% d'entre eux ont des parents qui le sont aussi.

Dans les Bouches-du-Rhône et les quartiers de la Politique de la Ville notamment, les enfants de 3-4 ans ont 4 fois plus de risque d'être touchés par l'obésité en comparaison des autres quartiers.

Il est également maintenant avéré que la crise de la Covid a causé un creusement de ces inégalités, et augmenté cette épidémie d'obésité, prioritairement chez les jeunes filles (Étude Bilans de Santé en Ecole Maternelle « BSEM », Val de Marne, 2021).

La sédentarité et une alimentation déséquilibrée n'expliquent pas tout. Les facteurs environnementaux sont également en cause. Liée à un certain nombre de facteurs, individuels, l'obésité est surtout très significativement liée aux conditions de vie des ménages, à leur environnement et leur cadre de vie, ceux-ci ayant été, ces dernières années, fortement impactés. L'obésité est un symptôme de la dégradation socio-économique et écologique.

Les études mettent en évidence qu'un surcroît d'obésité est lié principalement à des facteurs environnementaux et sociaux en plus des facteurs génétiques ou biologiques :

- un manque d'espaces verts et d'équipements sportifs,
- une insécurité ressentie sur son lieu de vie,
- la présence de lieu de pratique et le coût des activités sportives,
- un environnement moins propice à la marche, moins de pistes cyclables, de trottoirs adaptés, de transports en communs, une moindre continuité des voies de circulation par modes doux (piéton et vélos),
- un défaut d'accès à une offre alimentaire saine,
- un niveau de revenu faible.

Chez les enfants, des facteurs supplémentaires viennent aggraver l'exposition à un environnement obésogène :

- manque de sommeil de l'enfant et exposition au bruit, stress,

- niveaux plus élevés d'exposition à la pollution de l'air et au trafic,
- exposition aux spots publicitaires mettant en avant une alimentation trop grasse, trop sucrée et trop salée,
- proximité pour les collégiens et lycéens d'établissements d'alimentation de type "fast food" à haute densité énergétique.

De façon générale, l'ensemble de ces facteurs étant liés à la densité urbaine, les villes et les grandes agglomérations ont été démontrées comme des environnements largement plus obésogènes que les autres espaces d'habitation.

Il est parfaitement avéré que certaines actions contribuent à des améliorations significatives en termes de réduction de ce risque :

- La fréquentation d'une garderie ou de la cantine scolaire sont des facteurs protecteurs du surpoids et de l'obésité,
- Un environnement pédestre et récréatif au sein et autour des écoles améliore la pratique de la marche et des modes doux,
- Une offre alimentaire accessible financièrement et un réseau de transports en commun bien pensé permettent aux populations les plus éloignées d'accéder aux différentes propositions d'offre alimentaire,
- La limitation des offres de restauration rapide proposant des produits à forte densité énergétique, à l'abord des établissements scolaires peut réduire la consommation de produits néfastes pour la santé.

Plusieurs enjeux tendent à mener des actions coordonnées dès le plus jeune âge :

- préserver le "Capital" Santé et l'espérance de vie en bonne santé,
- favoriser très tôt l'adoption d'habitudes vertueuses pour la santé et les ancrer durablement,
- faire face à des aléas sanitaires futurs, comme cela pourrait être le cas, en cas de crise similaire à celle de la Covid,
- limiter l'impact de l'obésité en tant que facteur de risque de pathologies associées et leurs conséquences sociétales.

Le travail en intersectorialité entre les différents services et élus des collectivités (santé publique, sports, aménagement, santé scolaire, agriculture, restauration collective, etc.) est démontré comme impactant positivement l'efficacité des actions sur l'obésité ou sur sa prévention. Des actions dès le plus jeune âge, adaptées à chaque tranche d'âge et en proximité des acteurs permettront de relever efficacement ces enjeux.

Avec des attendus sur la mobilisation dynamique et efficiente à tous les niveaux, la Ville de Marseille entend mettre en œuvre une stratégie générale afin de lutter efficacement contre l'obésité, l'obésité infantile et prévenir l'occurrence de ces maladies, en particulier chez les populations les plus défavorisées.

Plus précisément, la Ville de Marseille entend engager un plan d'actions municipal de lutte contre l'obésité articulant différentes modalités d'actions :

- Mise en place d'ateliers de réflexion type séminaire « La santé dans toutes les politiques » avec la thématique « obésité infantile ». Ce type de séminaire prendra la suite de celui initié en mars 2022 dans le cadre de l'Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage en cours sur le service de santé. Ces ateliers prendront la forme d'ateliers d'échanges entre élus suivi d'atelier technique avec les différents services concernés. Ces ateliers seront animés par un prestataire. Les délégations directement concernées sont : restauration scolaire, petite enfance, écoles, sports, urbanisme, alimentation durable, commerces. L'articulation avec les mairies de secteurs sera recherchée afin d'inscrire la thématique comme une priorité d'actions.

- Mise en place d'un observatoire de l'obésité infantile en 2022. Cet observatoire aura pour objectif d'établir une cartographie et un état des lieux des données disponibles sur l'obésité infantile et ses principaux déterminants environnementaux sur sa commune (environnement urbain, offre alimentaire, publicités et commerces à l'abord des établissements scolaires) et de contribuer à la réflexion des indicateurs de suivis. Il pourra s'appuyer sur les services compétents (Service Valorisation des Données-Système d'Information Géographique).

- Élaboration d'une stratégie d'action 2023-2026 d'ici fin 2022, sur la base des discussions en cours avec nos partenaires institutionnels (Agence Régionale de Santé PACA, Comité D'Éducation et de Promotion de la Santé des Bouches du Rhône...).

La Ville est impliquée dans différents groupes de travail en externe sur cette thématique, que ce plan d'actions viendra alimenter : Contrat Local de Santé, Comité Régional des Inégalités de Santé de l'Agence Régionale de Santé groupe Obésité Infantile...

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

- ARTICLE 1** Est approuvé l'engagement municipal de lutter dans toutes les politiques publiques municipales contre l'obésité.
- ARTICLE 2** Est approuvée la mise en place de groupes de travail et de réflexion réunissant les Adjointes au Maire concernés et les Maires de secteurs, dont l'objectif sera de définir selon les axes stratégiques décrits dans le présent rapport, à court ou moyen terme, un plan d'actions municipal de lutte contre l'obésité.
- ARTICLE 3** Est approuvé l'engagement municipal à mettre en œuvre l'ensemble des actions permettant de lutter contre l'obésité infantile dans les territoires défavorisés en s'appuyant sur tous les domaines d'intervention de la Ville, sport, espaces verts, écoles, santé publique, restauration scolaire.
- ARTICLE 4** Est approuvée la mise en place d'un observatoire de l'obésité infantile qui servira d'outil à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**